



Fiche de poste – Technicien·ne Informatique

Missions

Le/la technicien·e informatique a pour mission principale de fournir des services et prestations auprès des structures clientes et adhérentes de l'association Artifaille. Il/elle assure la maintenance, le déploiement, et le support lié aux différents services fournis par l'association.

Le/la technicien·ne réalise des interventions techniques dans ses domaines de compétences, dans les locaux d'Artifaille comme dans les locaux des structures adhérentes. Il/elle fournit des services et réalise des tâches administratives liées à ces prestations et à la gestion des structures adhérentes.

Le/la technicien·ne assure aussi, à raison de 4 heures par semaine environ, l'ouverture de l'espace d'entraide de l'association.

Le/la technicien·ne peut être amené à dispenser des formations et des temps d'accompagnement en lien avec les prestations fournies et les ateliers dispensés par l'association.

Le/la technicien·ne assure une part des tâches administratives et d'intendance de l'association.

Inventaire des activités

Le/la technicien·ne :

- réalise les prestations prévues au catalogue de prestations de l'association Artifaille ;
- assure la maintenance matérielle et logicielle, ainsi que la mise à jour des installations réalisées par l'association, sur site ou à distance ;
- assure la maintenance matérielle, logicielle, ainsi que les mises à jour des outils internes à l'association ;
- fournit des devis aux structures qui en font la demande, dans la limite du catalogue de prestations ;
- assure accompagnement et transfert de compétences auprès des utilisateurs des structures adhérentes ;
- respecte les délais et les coûts occasionnés par l'exécution de ses missions ;
- formalise un certain nombre de rapports en lien avec son activité. Par exemple, des supports de transfert de compétences, des rapports de groupe de travail, etc ;
- assure ponctuellement l'animation de l'espace d'entraide
- assure ponctuellement des formations dans les ateliers de l'Artifaille
- participe aux tâches d'administration de l'association.

Niveau requis

De niveau bac+2 ou supérieur, il/elle dispose d'un diplôme de technicien·ne en maintenance informatique.

Le/la technicien·ne dispose d'un niveau suffisant permettant d'assurer la maintenance des serveurs GNU/Linux en autonomie.



Aptitudes, savoir-être, savoir-faire et compétences

Le/la technicien·ne est à même d'assurer la maintenance matérielle et logicielle d'un parc d'ordinateurs sous Linux, et dispose de notions d'administration systèmes et réseau afin de diagnostiquer et mettre en place des solutions pour les clients.

Le/la technicien·ne est prêt·e à se former aux outils dont il/elle ne disposerait pas les compétences. Il/Elle sait suivre et interpréter des procédures.

Le/la technicien·ne fait preuve de pédagogie et dispose d'un sens de la communication qui lui permettent de former des utilisateurs et procéder à des transferts de compétences auprès d'un public disposant d'un niveau variable.

Le/la technicien·ne est méthodique, réactif·ve, structuré·e, et fait preuve d'empathie envers les clients lorsqu'ils rencontrent des problèmes avec leurs infrastructures et services fournis. Il/Elle a également un bon relationnel afin de favoriser les contacts et la prise d'autonomie des utilisateurs en question.

Positionnement

Le/la technicien·ne dispose d'un lien hiérarchique avec le bureau de l'association et d'un lien fonctionnel auprès des structures adhérentes de l'association.

Salaire

Le salaire du technicien est aligné sur le salaire minimal national en vigueur, soit **777,34€** brut mensuels.

Horaires

Taux horaire : 50 %

Répartition : du lundi au vendredi, ponctuellement le samedi

Les horaires du/de le/la technicien·ne peuvent varier légèrement selon les besoins et/ou événements, dans la limite de la réglementation et avec accord préalable.

Base 17h30 (50%) (à titre indicatif) :

	Matin	Après-Midi	Présence
Lundi	9h	12h	3h
Mardi	9h	12h	3h
Mercredi	13h30	18h	4h30
Jeudi	9h	12h	3h
Vendredi	14h	18h	4h
Samedi	-	-	-
Dimanche	-	-	-
Total			17h30